

**DECISION DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN
N°2020-027
Centres Nautiques**

Relative au remboursement / avoir des clients en raison de la fermeture du centre nautique Aquaval suite à la crise sanitaire liée au Covid-19

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment l'article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien COR ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°COR 2015-293 du 15 septembre 2015 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°COR 2015-294 du 15 septembre 2015 portant sur la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n°COR 2018-177 du 16 mai 2018 approuvant les tarifs supplémentaires des centres nautiques de la COR ;

Vu l'avis donné en Conférence des Maires du 29 avril 2020 ;

Considérant que le centre nautique Aquaval est fermé depuis le 15 mars en raison de la crise sanitaire du Covid-19 ;

Considérant que les clients pourront reporter leurs abonnements à une date ultérieure ou obtenir un avoir pour certains abonnements ;

Considérant que certains clients n'auront pas la possibilité d'avoir un report ou un avoir et demandent le remboursement de leur abonnement ;

DÉCIDE

- de procéder au remboursement / avoir des clients en raison de la fermeture du centre nautique Aquaval suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Fait à Tarare, le 15 mai 2020

Le Président,

Michel MERCIER.

